CHRONIQUE LOCALE.

L'affaire Crawford.

Continuation de l'interrogatoire des témoins à charge.

Les deux audiences d'hier ont été calmes, presque monotones comparées aux scènes de violence de mercredi, aux exhibitions macabres des restes de la victime et aux réparties plus ou moins vives des avocats et des experts médicaux.

L'interrogatoire de ces derniers est terminé ainsi que les longues dissertations scientifiques que le jury a dû subir, non sans ennui, pendant trois ou quatre jours.

Les dépositions d'hier ont été courtes pour la plupart, et un grand nombre de témoins, parmi lesquels l'élément féminin était largement représenté, ont été entendus.

L'interrogatoire des témoins à charge prendra probablement fin aujourd'hui, et comme le nombre des personnes citées par la défense n'est pas très élevé, on peut entrevoir la fin plus ou moins prochaine de ce procès sensationnel.

Comme les jours précédents, l'audience est ouverte à 10:10 heures.

Le premier témoin appelé à la barre est le Dr Duval, qui n'y reste que cinq minutes à peine, le temps de répondre à trois ou quatre questions que lui posent les avocats de la défense.

Ce contre-interrogatoire terminé, l'avocat de district Adams demande encore quelques informations au témoin sur les résultats de son autopsie, puis le Dr Duval quitte définitivement la barre qu'il a occupée pendant quatre audiences consécutives.

Trois infirmières de l'Hôpital Presbytérien, ancien Sanatorium, institution dans laquelle Annie Crawford était employée quelques mois avant la mort de sa sœur, sont ensuite appelées à la barre. Comme elles ne répondent pas à l'appel de leur nom, le juge Chrétien prononce une suspension d'audience de quelques minutes et ordonne à un député shérif de prévenir les infirmières que leur présence est requise au tribunal.

Elles arrivent à onze heures et les débats sont immédiatement repris.

La première interrogée, Mlle Helen Parker, est une graduée de l'Hôpital Presbytérien. Elle a fait la connaissance de l'accusée lorsque celle-ci avait la garde de la pharmacie du Sanatorium.

"Avez-vous vu quelque fois Annie Crawford au Sanatorium après qu'elle eut quitté cette institution ?" demande l'avocat de district Adams au témoin.

"Oui, je l'ai aperçue à diverses reprises, après qu'elle eut donné sa démission".

"A quelle date l'avez-vous vue la dernière fois au Sanatorium ?"

"Quelques jours avant la mort de sa sœur Elise".

"Dans quelle partie du batiment l'avez-vous vue ?"

"Dans la chambre où sont contenus les médicaments".

Mlle Parker ajoute que parmi les médicaments contenus dans cette chambre, se trouvent plusieurs dérivés de l'opium, entre autres de la morphine et que Annie Crawford se trouvant seule a pu se servir à loisir.

Une autre infirmière du même hôpital, Mlle Emma Durand, est interrogée ensuite et corrobore la déposition de sa collègue.

Mlle Durand déclare qu'Annie Crawford, après avoir donné sa démission, a fait de fréquentes visites au Sanatorium et qu'elle l'a aperçue trois jours avant la mort de sa sœur, près d'un coffret à médicaments, dans lequel sont contenus les opiates.

"Ce coffret était-il fermé à clé ou ouvert ?"

"Il était ouvert: c'était l'habitude de le tenir fermé, mais ce jour-là il était ouvert".

Mlle Winnie Landry, une autre infirmière, fait une déposition identique, sur les points principaux, aux deux précédentes.

A 11:30 heures, l'avocat de district St-Clair Adams a été appelé à la barre et a été interrogé par son substitut, M. Warren Doyle.

Le témoin a rapporté l'arrestation d'Annie Crawford, sa première déposition dans laquelle elle a affirmé ignorer les causes de la mort de sa sœur, puis a finalement mentionné les aveux de l'accusée, aveux qui ont été faits dans le propre bureau de l'avocat de district.

M. Adams a déclaré que les aveux d'Annie Cawford avaient été absolument volontaires et qu'elle n'avait été, à aucun moment pressée de questions.

M. Warren Doyle a alors donné lecture de la déposition d'Annie Crawford, par laquelle elle reconnait avoir donné par mégarde de la morphine à sa sœur croyant lui donner un médicament.

Une demi douzaine de témoins, dont les dépositions ont été peu importantes, ont été interrogés dans le courant de l'après midi, entre autres Mme Mary O'Connor, et une dame Leo, de Port Arthur, Texas, sœur de l'accusée.

La séance a été levée à 4:30 heures pour être reprise vendredi matin à 10 heures.

Comparution de Witherspoon.

Edward Witherspoon, l'individu arrêté mercredi à minuit, après une courte poursuite, par des agents qui l'accusent d'avoir tenté de cambrioler la demeure de Mme Negrier, 614 rue Bourbon, a comparu hier matin en audience préliminaire devant la Cour Criminelle de Cité.

Le prévenu a énergiquement affirmé son innocence, déclarant qu'il avait pris la fuite en entendant les coups de revolver tirés par les agents, sans s'être rendu compte de quoi il s'agissait.

Mme Negrier affirme que Witherspoon a été en pension chez elle, il y a environ un an, et qu'immédiatement après son départ elle a constaté la disparition de bijoux représentant une valeur de 600 dollars.

A l'issue de sa comparution le prévenu a été renvoyé devant la cour criminelle de district, sous une caution de 500 dollars.

HOTEL DE VILLE.

Le maire Behrman et le président de la Commission des Ecoles, M. Duffy, recommanderont au Conseil Municipal, à sa prochaine séance, de voter l'acquisition des bâtiments et terrains de l'ancien Club Athlétique Phœnix, pour y ériger une salle de gymnastique à l'usage des élèves des écoles publiques du bas de la ville.

L'emplacement en question a été visité hier par plusieurs membres de la Commission des Ecoles, qui ont absolument approuvé l'initiative du maire.

Les locaux de l'ancien Club Phœnix sont situé rue Nord Rempart, entre les rues Clouet et Montégut.

Avec quelques légères améliorations ils pourraient être transformés à peu de frais en une excellente salle de gymnastique qui serait l'égale du gymnase Behrman, situé rue Prytanée.

Arrestation d'un suspect.

En faisant une tournée sur le bord du fleuve, hier matin, près de Waggaman, paroisse Jefferson, le député shérif Louis Guillotte, a arrêté un nommé Henry Cox, lequel se trouvait dans un skiff, chargé de marchandises diverses.

Les allures de l'individu ayant paru louches au représentant de l'autorité, celui-ci a ramené Cox à Gretna et l'a écroué dans la prison de paroisse.

Une enquête a été ouverte pour tenter d'établir la provenance du skiff et des marchandises y contenues. Celles-ci consistent en nombre de pièces de machines, tuyaux de cuivre, robinets, valves, etc, qui, croit-on, ont été dérobées dans un atelier sur le bord du fleuve ou sur un vapeur.

Cox sera maintenu à la disposition de la justice en attendant le résultat de l'enquête.

Forçat évadé.

Un noir du nom de Loeney Jones, arrêté mercredi soir sous une inculpation de cambriolage, a été identifié hier matin par deux detectives comme un forçat évadé du pénitencier de Baton Rouge. Cette évasion avait eu lieu il y a environ 10 mois, et depuis lors la police avait perdu les traces du malfaiteur. Jones sera retourné le plus tôt possible à Baton Rouge pour y purger la fin de sa peine.

Conférence en français du Collège Newcomb.

M. André Lafargue, avocat du Consulat de France,

Parlera cet après à 4 heures sur "La Paix Universelle."

L'avant-dernière des conférences françaises du Collège Newcomb, cette année, sera faite cet après midi à 4 heures, par le jeune et brillant avocat du Consulat de France, M. André Lafargue.

Le sujet choisi par M. Lafargue, "la paix universelle", est un de ceux qui intéressent tout le monde. On n'a pas oublié l'impression profonde que produisirent les discours de M. d'Estournelles de Constant l'année dernière: tous ceux qui applaudirent le fervent "apôtre de la paix" seront heureux de venir entendre son non moins fervent disciple.

Depuis trois ans M. Lafargue ne cesse d'étudier cette question brûlante de la paix mondiale. A plusieurs reprises il a été invité à faire part de ses vues au public néo-orléanais, et chacune de ses conférences lui a valu de chaleureuses félicitations. Une de ces conférences, reproduite par plusieurs journaux et revues, fut commentée dans les termes les plus flatteurs par M. d'Estournelles de Constant, qui écrivit à ce sujet à M. Lafargue une lettre des plus élogieuses.

Cet après-midi M. Lafargue se propose, en faisant a grands traits l'historique du mouvement pacifiste, d'esquisser la silhouette des grands hommes qui depuis des années consacrent leur indomptable énergie au triomphe de la fraternité universelle; il montrera le chemin parcouru, les progrès accomplis, et fera ressortir les nombreuses raisons qui à l'heure présente permettent d'entrevoir dans un avenir peu lointain la réalisation d'une idée que les plus sceptiques n'osent plus traiter de simple utopie.

Cette conférence est ouverte au public sans carte d'entrée; il est donc probable qu'un nombreux auditoire en profitera pour venir l'applaudir et se mettre au courant du mouvement pacifiste international.

Arrivée du vapeur "Antilles" à New York.

L'agence locale de la compagnie Southern Pacific a reçu une dépêche de New York annonçant la bonne arrivée dans ce port, hier matin à 7 heures, du vapeur "Antilles" qui était parti de la Nouvelle-Orléans, avec de nombreux passagers, samedi dernier.

Mors aux dents.

Un cheval attelé à une charrette que conduisait Dominique DeJean, a pris le mors aux dents hier soir à l'angle des rues Tchoupitoulas et Calliope et s'est heurté contre un car qui passait au même instant. L'animal a été grièvement blessé.

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances. Décès inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Aug. Aupest à Claudia Wunsch; Peter Carter à Florence Allen; Willie Fuller à Ida Woods; John Phillips à Leona Jones; Jefferson W. Deakle à Annie Kathman.

NAISSANCES.

Mmes L. J. Brown, une fille; Milton Elstner, une fille; Adolphe Green, un garçon; A. W. Kern, un garçon; Joseph Mulé, un garçon; Wilby McWilliams, un garçon; C. J. Pitard, une fille; Chas J. Donner, une fille; Wm P. Jones, un garçon; G. Veruso, un garçon.

DECES.

Michael Gallagher, 60 ans, 230 rue Webster; Annie C. Graf, 28 ans, Abita Lne; Cecilia Raymond, 25 ans, 120 S. Murat; Nicolo Di Napoli, 62 ans, 1837 Dumaine; Alex. McArthur, 69 ans, Bethany Home; Nina M. Pratt, 24 ans, —; Hermina Selle 61 ans, 4417 Palmyre; Christine Engel, 46 ans, Hôpital de Charité; Amélie M. Huber, 30 ans, Hôpital Touro; Elizabeth Williams, 47 ans, 2529 Hôpital; Henry Ware, 43 ans, Hôpital de Charité; Patrick McGuity, 24 ans, steamship "Kingstonian"; Dolores S. Nicola, 2 ans, 2224 Dauphine; John Madison, 31 ans, 2222 Poydras; Nelson Johnson, 45 ans, 431 Newton.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Henry F. Hinrich vs Edw. H. Keep, réclamation de $325.

Brooks Scanlon Co. vs E. C. Roebl & Co., réclamation de $340.79.

H. B. Carbo vs H. J. Ourso, réclamation de $152.

Mutual Building & Homestead Asso. vs John A. Galivan, procès exécutif de $4.680.

B. Rosenberg & Son vs Albert Mc Farland, réclamation de $300 sur un compte courant.

Mme Lulla McLaughlin vs Hy G. Myers, demande de divorce.

Galennie Co vs Anna Pujol, réclamation de $120.

Mme James C. Borden vs Alfred J. Landvogh, saisie provisoire de $480.

United States Cabinet Bed Co vs L. A. Guenard Mercantile Co, réclamation de $111.60.

Joseph Gambino vs Ophelia Nunez, demande de divorce.

Successions ouvertes:

Irene E. O'Brien, Catherine Hechler, Moses Hopkins, Kate B. Ginder.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Ed Wagner, Martin Centobi, Martin Manning, Alex Haley, Salvadore Lafante, vol avec effraction; Ed. Larkins, attaque et blessure; John Nealen, violation de l'acte 69 de 1896; Isath Murray, actes de violence; Ed Witherspoon, effraction.

Condamnation:

Willie White, actes de violence, $100 d'amende ou 3 mois de prison.

Acquitté:

Geo. Bucknell, larcin.

Affaires abandonnées:

Salvadore Ciolina, actes de violence; Joe Mattison, objets volés en sa possession.

Ventes inscrites au bureau d'affaires.

Louis A. Ducrois et als à Jocob Hussy, terrain, Claiborne, Antonio, St-Antoine et Robertson: un autre terrain dans le même îlet.

2 terrains, Claiborne, Annette, St-Antoine et Robertson, $1650.

Homeseekers Bldg & Loan Assn à Philip J. Clement, terrain, Palmyre, Murat, Alexandre et Cleveland, $2700.

Mlle Ermance Puissan à Mazarine Baptist Assn., portion, coin de Cut-Off Road et la rue Ivory, $100.

Pierre Labasse à Vve Harry Cahn, portion, Slidell, Homer, Teche et Brooklyn, $600.

Jules Domecq à Ike Herdman, 2 terrain, Canal, Roman, Derbigny et Gasquet, $8,000.

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS, Chartres, pres Orleans.
Dimanche, messes a 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveché, Chartres et Ursulines.
Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune
Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE, St-Philippe pres Roman,
Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST. AUGUSTIN, St Claude et Bayou.
Dimanche, messes a 6:30, 8, 9 et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE, Conti et Rempart.
Dimanche. Messes a 8 heures et à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition de Saint-Sacrement, Chapelet Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK, Camp, pres Girod.
Dimanche. Messes a 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION, Marais et Mandeville.
Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL, Dauphine, pres Montegut,
Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benediction a 4:30 P. M.

STE. ROSE DE LIMA, Bayou Road entre Broad et Dorgenois.
Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Tres Saint Sacrement à 4 p. m.

STE-THERESE, Camp et Erato.
Dimanche. Messes a 6, 7,30 et à 8 30 pour les enfants. Grand'messe a 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA, Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.
Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST,
4406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.
Dimanche matin, service à Mercredi soir séance à 7:45.

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE, (Presbytérienne) de la Nouvelle-Orléans.
Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorgenois.
Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Luder F. Berje.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 99.644 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Maurice E. Duquesnay, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — D. B. H. Chad, avocat. 15 mars—15 19 24

Succession de Mme Caroline Meyers.
Veuve de Peter Meid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99.897—Division C—Attendu que Mme Katherine Meid, épouse de John Saulino, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Caroline Meyers, veuve de Peter Meid, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — N. E. Humphrey, avocat.
16 mars—16 20 25

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Nd Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

AMUSEMENTS

DAUPHINE THEATRE
SIEGES MAINTENANT EN VENTE POUR LA
LAMBARDI GRAND OPERA COMPANY
Répertoire:
VENDREDI..... CAVALLERIA RUSTICANA et I PAGLIACCI
SAMEDI (Matinée)..... THAIS
SAMEDI (Soir)..... LUCIA
DIMANCHE..... CAVALLERIA RUSTICANA et I PAGLIACCI
PRIX: Soir—$2.00 à 50c, suivant la location. Loges $2.50.
Matinées—$1.50 à 50c. Loges $2.00.
AVIS: Chaque opéra sera donné avec une distribution presque entièrement différente et distincte ne comprenant que des artistes de premier rang.
17 mars—6f

TULANE CE SOIR Et Toute la Semaine.
Matinées Mercredi et Samedi à 2.
PRIX 50c à $1.50
CHARLES FROHMAN Présente
JOHN DREW
Dans Son Grand Succès de Comédie
A SINGLE MAN
PAR HUBERT HENRY DAVIES,
Auteur de "The Mollusc", "Cousin Kate" etc.
Semaine Prochaine—Frank McIntyre.
19 mars—5f

CRESCENT CE SOIR Et Toute la Semaine
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi à 2
Matinées..... 15, 25, 35c
Soirs..... 15, 25, 50, 75c
BILLY (Simple) CLIFFORD
—DANS—
THE GIRL, THE MAN AND THE GAME
Semaine Prochaine Emma Bunting.
19 mars—5f

GREENWALL
R. M. CHISOLM, Gérant.
A la Demande Populaire Retour de la Lee Musical Comedy Co. dans
"FACING THE MUSIC"
La Représentation Musicale la Plus Gaie de la Saison.
Grande Variété de Vaudeville.
MUSICAL DOT.
La Plus Petite Pianiste au Monde.
LeCLAIR & WEST Pourvoyeurs de gaîté.
SCOTT BROS.
Acrobates Extraordinaires.
Chants célèbres 4 Tableaux Réels.
La plus Grande Représentation aux E. U.
Matinée.....10 et 20c
Soirs et Matinée Dimanche..10, 20 et 30c
17 mars—1sem

Orpheum
Phone Main 8321
Matinées Tous les Jours.
PRIX: Matinées.....10 à 50c
Soirs.....10 à 75c
ODIVA
W. B. PATTON ET COMPAGNIE
CHAS ET FANNIE VAN
INNESS ET RYAN
Mme PANITA
WILLIAMS ET SEGAL
Attraction Ajoutée
THE LEADING LADY
ORCHESTRE AUGMENTE.
VUES MOUVANTES
19 mars—5f

DAILY MATINEE AND NIGHT PRICES 5 & 10c
SELECTED MOTION PICTURES
LAFAYETTE
FORMERLY THE SHUBERT
ENTIRE CHANGE OF PROGRAMME SUNDAY TUESDAY THURSDAY

AVIS SPECIAUX.

Comme James B. True, jr, a invoqué l'appui de la presse pour donner une fausse version des conditions qui existaient précédemment à la Ruskin Press, je me vois dans l'obligation de dénoncer publiquement ses déclarations, comme étant fausses.
20 mars—1sem C. C. TITCOMB.

BUREAU DE LA COMMISSION DES Assesseurs dans et pour la Paroisse d'Orléans. Chambre 301, Annexe de l'Hotel de ville. Nlle Orléans, 16 mars 1912.—Toutes les personnes sujettes à des impôts sur une propriété quelconque, immobilière ou mobilière, sont par ceci notifiées, conformément à la loi, que les assessements pour l'année 1912, dans les divers districts d'assessement de la Paroisse d'Orléans, ont été achevés, et que la liste sera exposée à ce bureau du 16 au 31 mars 1912 (les deux jours inclusivement entre les heures de 9 a. m. et 4 p. m. (les jours fériés exceptés.)
Tous les contribuables sont vivement engagés à profiter de cette occasion pour exposer leurs objections à un assessement quelconque et en éprouver la justesse ainsi que le prescrit la loi.
C. TAYLOR GAUCHE, Président.
JOHN GLYNN, Jr. Secrétaire.
16 mars—16 au 25 inc

PETITES ANNONCES.

COLLECTION de loyers. Propriétés louées. Baux dressés. Loyers encaissés, et remis promptement. Quinze ans d'expérience. J. A. Charbonnet 4 6 Audubon Building.
17 mars—1 mois

A VENDRE—Un magnifique ameublement de chambre en bois d'ébène et un service de table en porcelaine peint à la main. S'adresser au Bureau de l'ABEILLE.
20 fév—

Perdu—Bouton de manchette en or avec étincelle en diamant. Récompense à celui qui le rapportera à F. A. Godefroy, bureau de l'Abeille. 3 mars—

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

522 Rue Bourbon,

Blesiée
Bonnecaze, Jean
Crouzet, Eugène André
Damiens, Hippolyte
Dupuy, Pierre
Erhart, François
Henard, Jean Louis et sa famille
Hémard
Laymet, Gustave
Mme Paul Haurie et ses fils

oct—1906

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Saint-Cynan donnait des marques d'extrême nervosité.

—Explique-toi une bonne fois, voyons. A quoi te sert-il de jouer avec les mots ?

Dis moi franchement ce qu'il en est. Je n'ai pu fermer l'œil de la nuit tellement j'étais anxieux.

—Pauvre gosse ! Tiens pardi ! il y a de quoi. La chance nous revient, la roue tourne....

Quelle veine que j'aie eu l'idée de suivre ces deux idiots l'autre jour ! Ils se sont trahis d'eux-mêmes.

En parlant de ta femme et de toi, le parfait secrétaire a dit "Vos héritiers". Ces mots m'ont intrigué, j'ai voulu en avoir le cœur net. Je l'ai.

Fernand Lamy ne se trompe pas, Mme Jacques Saint-Cynan est, jusqu'à présent, l'héritière de Françoise Reynier.

—Voyons, mon ami, tu plaisantes je pense. Comment ?...

Pour toute réponse, Vandreuil mit sous les yeux de Jacques une feuille de papier sur laquelle étaient transcrites les lignes suivantes:

"Dans le cas où Mademoiselle Françoise Jeanne Reynier n'aurait à sa mort aucun héritier légitime, j'entends que ce qui restera en sa possession, revienne à Rosario Sanchez ou a ses ayants droit."

Une bouffée de chaleur monta au visage de Saint-Cynan, il chancela, rejeta la feuille, et tomba sur un fauteuil. A ses oreilles résonnait un étourdissant fracas de cloches.

Il demeura silencieux, et son aspect était celui d'un homme en syncope. Robert s'alarma en face de ces symptômes.

—Qu'as-tu ? qu'as-tu mon ami ?

Le mari de l'Espagnole s'arracha péniblement à sa torpeur, il esquissa un sourire.

—Rien de grave, rassure-toi. Mais la commotion fut si forte, que mon cœur soudain cessa de battre.

Je suis décidément trop sensitif. Quelle femmelette !

—Hé ! Hé ! il y a de quoi être ému. Je le fus aussi moi en lisant ce paragraphe. Je le fus comme on l'est quand la lumière soudain vous aveugle.

Tu as compris, je suppose ? Nous pouvons estimer que la partie est gagnée, Françoise n'est qu'un piètre obstacle, je viens de prononcer sa condamnation.

Je pressentais que là, seulement, était le moyen radical. J'avais l'intuition de la vérité. J'en ai souvent de ces intuitions lumineuses.

Jacques ne répondit rien. Il approuva d'un signe muet. Et l'autre, emporté par son sujet, de poursuivre:

—Car il ne faut pas laisser à cette brave demoiselle le temps de gaspiller notre bien. Elle n'irait pas de main morte.

Que te disais-je dernièrement, mon cher, qu'elle n'épouserait que la mort ? J'ai moi-même, la nuit dernière, procédé à ses fiançailles.

La cérémonie aura lieu dès que j'aurai trouvé un joint pour l'envoyer accidentellement dans l'autre monde. Tu saisis l'importance de ce mot; "accidentellement ?"

Ainsi cette mort prématurée, inconcevable, inattendue, ne semblera suspecte à personne, et ta chère épouse sera la première surprise, quand on l'avisera de la toile dorée qui lui tombera sur la tête.

Jacques ébaucha un nouveau signe, Vandreuil acheva du ton dont on dicte un ordre sans réplique:

—Car Mme Saint-Cynan doit ignorer le premier mot de tout cela, n'est-ce pas ? et il faut que sa santé s'améliore de jour en jour.

Je la veux florissante et belle, j'entends que la concorde renaisse dans votre ménage. C'est essentiel !

Les deux complices passèrent ensemble une partie de la matinée.

Lorsque le comte eut rendu à Saint-Cynan sa liberté, celui-ci n'ouvrit pas immédiatement la porte de l'antichambre.

Il marcha de long en large dans son bureau pendant un grand moment. Il fronçait les sourcils; on le devinait absorbé par une recherche capitale.

De temps à autre il s'arrêtait les bras croisés et murmurait:

—Comment arriver à mes fins ?

Soudain, il se frappa le front, son visage se détendit.

—J'ai trouvé ! fit-il.

SECONDE PARTIE

I

Une très belle cantatrice anglaise faisait fureur à l'Opéra-Comique durant la saison 1908-1909.

Quoique le fait soit assez rare chez nos voisins d'outre-Manche, cette jeune femme possédait une voix du métal le plus pur. Elle chantait avec une telle expression que les plus plates choses du monde semblaient délicieuses, dites par sa jolie bouche.

C'était un rossignol avec une âme vibrante et passionnée.

Pendant un de ses séjours à Londres l'année précédente, un de nos plus fameux compositeurs l'avait entendue dans un concert à Covent-Garden, et aussitôt il n'avait plus rêvé que de miss France Rochester.

—C'est mon héroïne passionnée, ardente, telle que je l'ai conçue, telle que je la vois, ne cessait-il de répéter au directeur de l'Opéra-Comique. Venez l'entendre avec moi, vous serez transporté, et l'engagerez de suite.

On traversa le détroit, les deux hommes virent la merveille, et l'engagement fut aussitôt conclu.

Chose remarquable, miss France Rochester chantait sans le moindre accent, cet accent saxon qui déshonore la plus admirable musique.

Rien d'étonnant à cela, puisqu'elle avait été élevée en France, à Paris même.

On connut le fait au lendemain de ses débuts dans "Mélusine," car tous les journaux publièrent avec son portrait une biographie complète de l'étoile. Et ce fut l'engouement, la folie. Il fallait avoir entendu miss France Rochester.

Son nom sur l'affiche suffisait à faire salle comble. Peu importait la pièce jouée. Chaque jour, une réclame savante rappelait dans les échos des grands quotidiens quelque incident ayant trait à la belle artiste.

Sa vie n'était qu'une succession de triomphes. Triomphes d'art, triomphes d'amour-propre, triomphes d'amour aussi, tout simplement.

En bonne justice, quelle déesse pouvait éclipser miss Rochester lorsque dans "Mélusine" elle apparaissait à son époux ? Ah ! certes oui, le compositeur l'avait devinée, c'était bien la femme du rôle; fée ensorceleuse, enchanteresse, irrésistible par sa beauté, son chant, et le mystère qui émanait d'elle.

Et tous les hommes sans exception étaient amoureux de la belle cantatrice. Certains prétendaient qu'elle ne faisait qu'en rire, d'autres affirmaient le contraire. Quoi qu'il en soit, miss Rochester vivait dans un luxe quasi royal.

Elle habitait avenue des Champs-Elysées un appartement dont le loyer s'élevait à trente mille francs l'an. Elle avait les plus beaux chevaux qu'il soit possible de rêver et deux automobiles magnifiques. Ses perles et ses diamants valaient une fortune.

De qui tenait elle tout cela ? Certes, pour la décider à chanter devant les Parisiens, on lui avait fait un pont d'or. Mais quelque élevé que fût son cachet, il n'eut pas permis un tel train de maison.

On, c'est-à-dire la rumeur publique, prétendait qu'un des plus riches lords du Royaume-Uni avait mis aux pieds de miss Rochester sa fortune. On allait même jusqu'à prétendre qu'il ne tiendrait qu'à elle de devenir lady et pairesse.

La chose se voit assez fréquemment, aussi bien en Angleterre que chez nous, et dans tous les pays du monde. Elle était donc fort plausible.

Mais, comme on ne voyait guère le richissime lord en question, et que miss Rochester paraissait jouir d'une liberté complète, un flot de déclarations brûlantes l'assaillait constamment. Elle en riait; cela l'amusait follement.

Quelques-uns avaient l'inestimable privilège d'être reçus par leur divinité, soit qu'ils fussent plus habiles, soit qu'elle jugeât bon de les ménager, mais nul jusqu'alors n'avait vaincu ses scrupules.

—Je suis une chanteuse, mais je suis aussi une honnête fille, se plaisait-elle à répéter.

L'argent n'est pas tout pour moi. Si j'aime, c'est mon affaire .... et je n'aime pas tant pis pour l'autre.

Or, cette France Rochester, déjà illustre malgré sa jeunesse, c'était la troisième de nos trois Françoises.

En d'autres temps, la doctoresse Reynier se fût précipitée chez son amie d'enfance le lendemain de ses débuts triomphants, afin de la féliciter et de renouer les liens d'autrefois.

Mais l'école qu'elle venait de faire avec Francesca servit de leçon à notre amie. Elle pensa un peu tristement:

—Les serments solennels ne sont, hélas ! que des mots vides de sens dans certaines bouches. L'amitié pour moi est une chose sacrée, pour d'autres.... n'insistons pas.

A continuer